

Québec, le 2 février 2011

L'Honorable Peter MacKay  
Ministre de la Défense Nationale  
Quartier général de la Défense Nationale  
Édifice mgén Georges R. Pearkés  
101, promenade Colonel By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

Monsieur le Ministre,

Il y a plus de deux ans, votre ministère s'était engagé à évaluer quatre modes de traitement et à mettre en place les solutions retenues, afin de traiter adéquatement les eaux souterraines contaminées au trichloroéthylène (TCE), dans le secteur de Valcartier. À la suite de ces essais, vous avez récemment présenté une approche de gestion basée sur le pompage et sur le traitement de l'eau souterraine dont les équipements ne seront pas mis en fonction avant 2014.

Je m'explique mal que la solution préconisée ne vise qu'à traiter les eaux souterraines à la limite de la propriété de la base militaire de Valcartier. En effet, l'ébauche de la solution présentée par votre ministère ne comporte pas de volet pour le traitement des eaux du panache de contamination qui s'étend actuellement, d'une part, sous le territoire de la municipalité de Shannon, pour atteindre la rivière Jacques-Cartier et, d'autre part, bien que dans une moindre mesure, sous une partie du territoire de la ville de Québec, vers ses puits d'approvisionnement en eau potable et la rivière Nelson, dans le secteur de Val-Bélair.

De plus, il est reconnu et impératif, dans ce genre de situation, de s'attaquer aussi directement aux zones sources de contamination, notamment celles situées au Centre de recherche pour la défense de Valcartier et d'autres propriétés du gouvernement du Canada, voire même celles situées sur d'anciennes propriétés du gouvernement fédéral afin de traiter adéquatement les eaux souterraines.

Mon inquiétude est d'autant plus grande que le principal objectif de mon ministère est toujours de récupérer les usages perdus par la contamination des eaux souterraines. Cet objectif souscrit à notre volonté de protéger la santé des personnes et la vie aquatique dans les cours d'eau. Cet objectif souscrit aussi à notre volonté de régénérer le potentiel de cette nappe aquifère, pour répondre aux besoins actuels et à venir de la population à l'échelle régionale. Dans ce contexte, le délai proposé pour la

...2

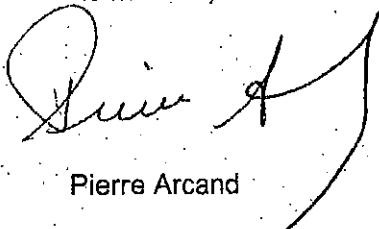
mise en fonction du traitement des eaux contaminées au TCE est inacceptable et celui-ci devrait être réalisé à plus court terme.

Je compte donc sur votre collaboration pour apporter les ajustements requis puisque la proposition déposée actuellement par vos représentants demeure incomplète. Celle-ci devrait inclure des actions visant à récupérer les usages perdus, soit l'approvisionnement en eau potable et ce, pour l'ensemble des eaux souterraines affectées, tant sur le territoire de Shannon que celui du secteur Val-Bélair de la ville de Québec. Elle devrait également comporter des actions visant à traiter l'eau souterraine directement aux zones sources. Finalement, le respect des objectifs environnementaux de rejet pour toute résurgence du panache de contamination aux rivières Jacques-Cartier et Nelson s'avère essentiel, compte tenu de la présence de prises d'eau municipales en aval.

Ainsi, j'attends de votre part une nouvelle proposition avec un échéancier de réalisation plus serré afin que des actions de décontamination, qui soient à la satisfaction du Québec, puissent être réalisées dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Le ministre,



Pierre Arcand

c. c. : Monsieur Peter Kent, ministre de l'Environnement du Canada